

Journal du Lot 10c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 ^e page (— d° —).....	1 fr. 25
» 2 ^e page (— d° —).....	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le Premier Britannique parle des réparations et de la sécurité. Ses idées sont bien loin de nos nôtres! — La France ne peut abandonner ses garanties matérielles de sécurité contre des garanties purement morales. — Le réveil de l'esprit germanique. — Le Reich part déjà en guerre contre les conclusions des experts!

M. Mac Donald a subi, l'autre jour, aux Communes, une double offensive des deux leaders libéraux MM. Asquith et Lloyd George.

L'un d'eux, du moins, ne désespère pas de rendre intenable la position du cabinet travailliste, et d'assurer son héritage.

Pourtant, l'intérêt de cette intervention libérale n'est pas tant dans l'exposé des thèses des deux leaders, puisqu'ils n'assument pas la responsabilité du pouvoir, que dans l'occasion qu'ils ont fournie à Mac Donald de s'expliquer sur sa politique extérieure.

Avouons tout de suite que les déclarations du Premier Anglais provoqueront en France quelque déception : Ses conceptions sont fort éloignées des projets de M. Poincaré.

La position de M. Mac Donald paraît être la suivante : les réparations d'abord, la sécurité ensuite. Touchant les réparations, le Premier Anglais refuse de se prononcer avant que les experts aient remis leur rapport.

Notons simplement qu'il s'est défendu de vouloir exercer une influence quelconque sur leurs conclusions, qu'il examinera du double point de vue du traité de Versailles et des intérêts de la Grande-Bretagne.

M. Mac Donald s'est expliqué plus longuement sur le problème de la sécurité.

La partie la plus significative de son discours est celle qui traite du pacte de garantie.

D'un tel pacte, le Premier Britannique a dit exactement ce que les hommes d'Etat français, à l'exception de M. Briand, en ont dit eux-mêmes, à savoir qu'il était dépourvu de toute valeur s'il n'était accompagné de convention militaire.

Mais M. Mac Donald repousse toute idée de pacte basé sur des accords militaires ; il se refuse à envisager tout système comportant éventuellement une coopération des armes de deux nations.

Du moins, la position est-elle claire ainsi et écarte-t-on un projet destiné seulement à jeter de la poudre aux yeux des foules.

Mais, dira-t-on, par quoi remplacer la garantie d'un pacte ?

Le Premier Anglais écarte encore sans réserve le système des alliances à deux ou trois, qu'il tient pour inefficaces.

Il ne voit de salut que dans l'arbitrage moral de la société des Nations et les engagements d'honneur que prendront les membres adhérents.

« Ce ne sont pas des armes, a-t-il déclaré textuellement, qu'il faut donner à la société des Nations, mais des moyens de mettre en lumière ce qui est juste ».

Telle est la thèse.

On ne peut se défendre, après avoir pris connaissance des précisions de M. Mac Donald, d'un certain malaise. Si c'était pour en arriver là, c'est-à-dire à une absence complète de garantie effective de notre sécurité, à quoi bon tant d'amabilités échangées, tant de sympathies exprimées ?

Nous comprenons certes et nous approuvons sans réserve tout ce qui sera tenté pour prévenir les conflits internationaux.

Nous avons suivi, en particulier, avec le plus vif intérêt les travaux de la société des Nations ; nous sommes persuadés qu'on peut attendre beaucoup de son intervention pour atténuer les difficultés internationales.

Mais, nous restons persuadés qu'elle ne parviendra à jouer pleinement son rôle d'arbitre, et d'arbitre souverain, sans appel, que si elle sort de la structure idéologique qui est à sa base ou, si l'on veut, qui en est l'âme.

Car, qu'on le veuille ou non, un fait s'impose : les valeurs morales ne suffisent pas à commander ; les forces brutales, violentes, tiennent encore leur place, leur trop grande place.

Plus nettement, comment pourrions-nous sans commettre un crime contre la patrie, nous en remettre à la justice de notre cause pour sauvegarder nos droits, notre sécurité, notre indépendance, alors que, à nos côtés, une puissance poursuit son rêve de domination quasi-universelle, cultive en son âme tous les instincts belliqueux et l'âpre appétit de conquête ?

Nous voulons la paix et c'est pourquoi nous nous refusons à livrer la France, désarmée, à la convoitise sans limite d'un voisin.

Et comment éprouverait-on, concernant notre sécurité, une quiétude complète, quand on assiste outre-Rhin à tant de préparatifs de revanche ?

Maintes et maintes fois, nous avons montré l'attitude de l'Allemagne se refusant à désarmer, non seulement matériellement, mais surtout moralement.

Il y a quelques jours encore, nous établissons, avec faits à l'appui, que, depuis l'armistice, le Reich ne s'était jamais pareillement abandonné à la frénésie nationaliste.

Bien plus, les pangermanistes ne prennent plus la peine de camoufler leurs dispositions d'âmes.

Et alors, nous, Français, nous consentirions à renoncer à toutes nos garanties de sécurité au profit de quelque vague et problématique appui moral ?

S'il fallait invoquer une nouvelle preuve de l'état d'esprit de l'Allemagne, les tout récents débats du procès de Munich nous la fourniraient.

Il s'agit, on le sait, des poursuites engagées contre les auteurs du coup d'Etat monarchique de Bavière.

Nous avons rapporté, il y a quelques jours, les déclarations significatives des accusés.

Or, voici que les débats se terminent par une sorte d'apothéose des auteurs du coup d'Etat.

L'opinion publique, presque unanime, est pour eux.

A la dernière audience du procès, Hiltner et Ludendorff, les principaux accusés, furent chaleureusement acclamés, tandis qu'à leur sortie des manifestations enthousiastes de la foule les saluèrent.

Mais aussi quelle ultime profession de foi ne firent-ils pas ?

Pehener se livra à une attaque en règle contre la constitution républicaine et contre le gouvernement du Reich, qualifié de « ramassis de Juifs, de bandits et de brigands ».

Ludendorff fit sa propre apologie : « Je suis, déclara-t-il, l'homme des grandes batailles, des grandes armées impériales et de nos vieilles gloires militaires ». Puis il ajouta : « si le mouvement ultranationaliste ne triomphe pas en Allemagne, nous sommes irrémédiablement perdus et destinés à devenir les esclaves des Français ».

Telles sont les déclarations qu'approuvait le peuple allemand.

Peut-on penser après cela qu'il est pacifique, qu'il est prêt à collaborer à la paix européenne ?

Il est prêt plutôt à la guerre.

pers, une complète liberté de décision ».

C'était là une sorte de mot d'ordre à la presse : aussitôt plusieurs journaux allemands ont protesté contre les futures conclusions des experts qualifiées d'insupportables et d'inaacceptables.

Le Lokal-Anzeiger constate par exemple, que les conclusions auxquelles seraient arrivés les experts ne sont pas autre chose que les conclusions du fameux ultimatum de Londres de 1921, dont le caractère inexécutable a été reconnu depuis longtemps par toutes les autorités vraiment sérieuses.

La Deutsche Allgemeine Zeitung de son côté écrit :

Avec un étonnement extraordinaire on prendra connaissance des détails relatifs au rapport des experts. Les informations de la presse française semblent être si incroyables que l'on serait tenté de croire à une mystification. Nous appelons l'attention des experts sur ce point que si pareil projet constitue vraiment la base de leur rapport, il est inacceptable. Les experts portent une responsabilité énorme ; cependant ils sont en train de devenir les instruments d'une politique dont le motif véritable est l'anéantissement de l'Allemagne.

Enfin la Deutsche Tageszeitung déclare :

Malgré le pessimisme que nous avons toujours manifesté dans cette question, on hésite à croire que l'approbation d'un rapport aussi monstrueux soit possible. Il faut donc déclarer dès maintenant avec la plus grande énergie que le projet publié est tellement monstrueux qu'il est absolument hors de toute discussion pour le gouvernement allemand.

On comprend l'émoi des Allemands.

Les investigations des experts ne vont-elles pas aboutir à démontrer cette vérité essentielle : le Reich est en mesure de faire face à une dette considérable ?

L'échéance, voilà précisément ce qu'il faut éviter !

Alors on tente par de nouvelles clameurs de protestations d'impressionner les experts.

Mais ceux-ci, dûment édifiés sur les agissements de l'Allemagne, ne se laisseront pas émouvoir et exposeront, en toute impartialité, les constatations de leurs enquêtes et leurs suggestions.

Aux gouvernements alliés, ensuite, à imposer au Reich toutes mesures propres à assurer le règlement des réparations.

M. D.

INFORMATIONS

EN ALLEMAGNE

Les cheminots vont-ils faire grève ?

Une vive agitation se manifeste parmi le personnel des chemins de fer. Sur certains points du réseau ferré, les trois grandes Associations de cheminots de la direction d'Eberfeld ont adressé à la direction un ultimatum demandant la fixation de la journée de travail de huit heures, et l'augmentation des salaires. La direction a jusqu'au 1^{er} avril pour faire droit à ces demandes.

Les employés de la gare régulatrice de Mannheim ont quitté le travail et décidé de faire grève. Les grévistes demandent une augmentation immédiate de salaire, le rétablissement intégral de la journée de huit heures, et la cessation de la réduction du personnel.

Un navire de guerre

est lancé dans le plus grand secret. L'Echo d'Alsace et de Lorraine publie une information d'après laquelle l'Allemagne a lancé dernièrement un vaisseau de ligne qui a reçu le nom Alsace.

L'organe alsacien relève le fait que la presse allemande avait gardé le silence le plus complet sur la mise en service de ce vaisseau de ligne.

Tous les Américains ne sont pas d'avis de nourrir l'Allemagne

La Société de défense américaine a publié une protestation énergique contre l'allocation de dix millions de dollars destinés à l'achat de vivres pour secourir l'Allemagne. Cette Société considère cette allocation comme étant une mesure de corruption afin d'obtenir le vote des Allemands et aussi celui des groupes étrangers proallemands et anti-américains.

Conférence anglo-russe

Les délégués soviétiques à la conférence anglo-russe arriveront à Lon-

dres le 4 avril. La première séance aura lieu au palais de Saint-James. On croit que les Russes sont prêts à restituer les biens confisqués aux citoyens anglais et à reconnaître leurs dettes envers la Grande-Bretagne. Mais par contre, ils demanderont un crédit de 50 millions de livres sterling.

Chez les soviets

On annonce que la pénurie de monnaie d'appoint, conséquence de la réforme monétaire, cause à Moscou une crise générale dans les échanges et oblige les magasins à fermer. Les nouvelles pièces d'argent disparaissent et les prix se maintiennent élevés malgré l'émission de 35 millions de roubles-or en coupures, obligent à augmenter les salaires de 20 0/0, à Moscou et à Léningrad.

L'absence de fonds de roulement dans la grosse industrie oblige la fermeture de nombreuses entreprises métallurgiques et autres. Le chômage grandissant cause de l'inquiétude et de l'agitation dans les milieux ouvriers.

L'héritage du président Wilson

L'héritage de l'ancien président Wilson a été évalué à la somme de 250.000 dollars, légués en majeure partie à Mme Wilson.

Une certaine somme seulement a été attribuée à la fille du président, miss Margaret Wilson.

Le budget de l'armée américaine est voté

La Chambre des représentants a voté le budget de l'armée qui s'élève à 326 millions de dollars.

Le budget a été envoyé ensuite au Sénat.

L'agitation politique en Bulgarie

Le gouvernement annonce qu'il vient de découvrir un complot tendant à l'établissement de la République en Bulgarie.

Le complot avait été organisé par plusieurs centaines de chefs agrariens et communistes qu'on a arrêtés et internés dans le sud.

La plupart sont des anciens partisans de Stambouliski.

Un message des républicains de Grèce

La Ligue républicaine des droits de l'homme d'Athènes a adressé à M. Poincaré et M. Masaryk, et à la Ligue des Droits de l'homme française, des télégrammes annonçant la proclamation de la République hellénique, envoyant son salut et promettant de travailler avec les républicains de tous pays pour la justice, la fraternité et la paix des peuples.

Les Arméniens persécutés

Le gouvernement d'Angora a interdit aux Arméniens l'accès des territoires situés à l'est d'une ligne droite tracée de Samsun, sur la mer Noire, à Mefke, sur le littoral méditerranéen. Les propriétés des Arméniens bannis des régions qui leur seront désormais fermées seront confisquées par les autorités turques.

LE NOUVEAU MINISTÈRE

Les projets du gouvernement

On affirme que le gouvernement insistera pour que la Chambre reprenne la discussion de la loi sur les pensions. Il s'efforcera de se mettre d'accord, d'ici là, avec les Commissions compétentes sur un projet transactionnel dont les ministres intéressés vont poursuivre d'urgence l'étude au Sénat.

Au Sénat, le gouvernement demandera le vote des projets sur la propriété commerciale et sur le forfait en matière d'impôt sur le chiffre d'affaires.

Premières interpellations

M. Gaborit, député de Seine-et-Marne, a déposé, au nom du groupe de l'entente républicaine démocratique, une interpellation sur la politique générale du gouvernement.

M. Forgeot, député de la Marne, a déposé une demande d'interpellation sur la composition du Cabinet et sa politique générale.

tion a été déposée par M. Alexandre Blanc, député communiste de Vaucluse ; elle a trait également à la politique générale du Cabinet.

Les sympathies françaises pour M. Ramsay Mac Donald

Le correspondant du Sunday Times à Paris fait ressortir combien grande est la bienveillance dont la France fait preuve à l'égard de M. Mac Donald.

« Jamais, dit-il, un premier ministre britannique n'a joui chez les Français d'autant de sympathie, et jamais du temps ni de M. Lloyd George ni de M. Bonar Law, ni de M. Baldwin, l'on ne s'est montré en France aussi désireux d'apprécier le point de vue britannique, comme c'est le cas chaque fois que M. Mac Donald fait une déclaration. »

Un Titien vendu 100.000 dollars

On mande de Santa-Barbara, en Californie, que l'on vient de découvrir dans un grenier de cette localité, un tableau du Titien intitulé La Madone, l'Enfant Jésus et la Fille du Titien, Lavina. Le tableau a été déposé là, par un artiste de Santa-Barbara, M. Bougler, il y a une trentaine d'années. M. Brougler, de son côté, l'avait acheté pour la somme dérisoire de 150 dollars en Italie, il y a 34 ans. Il vient de revendre le chef-d'œuvre pour une somme dépassant 100.000 dollars.

Un record conjugal

Le tribunal de Newhaven, dans le Connecticut, a prononcé samedi un divorce, à 11 h. 30. Jusque-là, rien que de trop banal. Ce qui l'est moins toutefois, c'est que la bénéficiaire, Mme Carberry, était remariée à 11 h. 45.

Au cours de l'audience, elle avait déclaré qu'ayant épousé en 1920 M. Carberry, celui-ci, après dix jours de vie commune, lui avait déclaré : « Je m'aperçois que j'ai fait une erreur, je pars ».

Il partit effectivement, et, depuis, elle n'a plus entendu parler de lui.

Un astronome de 14 ans

Agé seulement de quatorze ans, élève de troisième au lycée de Dijon, Louis Coutelet, a imaginé tout seul et construit avec une petite sphère terrestre et les éléments qu'il a trouvés dans ses boîtes de jouets un appareil qui, présenté à la dernière séance de la Société astronomique de France, lui a valu les éloges unanimes des graves savants réunis.

Une lampe électrique représente le soleil et donne dans une demi-obscurité tous les effets de l'éclairage des diverses régions de la terre avec les longues nuits polaires et les durées inégales des jours suivant les latitudes ; le parallélisme constant de l'axe de la terre est respecté, ainsi que la forme elliptique de l'orbite terrestre.

Un petit moteur électrique produit à la fois la rotation de la sphère sur son axe en même temps que son mouvement de translation autour du soleil, exécutant avec évidence le mécanisme compliqué de la succession des saisons, les solstices, les équinoxes, etc.

CHRONIQUE LOCALE

Le nouveau cabinet Poincaré

Nouveau, le cabinet Poincaré l'est avec évidence puisque, seuls, deux ministres de la précédente combinaison conservent leur portefeuille.

Quel sera maintenant le programme de ce nouveau ministère ?

Il faut l'attendre à ses déclarations, et surtout à ses actes.

Marquons, en attendant, quelques-uns de ses caractères.

M. Poincaré semble avoir voulu élaborer une combinaison qui survive aux élections.

De là une orientation plus à gauche : le nouveau cabinet comprend des radicaux plus notoires que ceux de l'ancien.

N'empêche qu'une certaine équivoque surgit, dès lors, entre le Président du Conseil et son ancienne majorité, en partie délaissée.

Que résultera-t-il finalement de ce lâchage manifeste ?

M. Poincaré gagnera-t-il à sa politique l'opposition radicale-socialiste ? L'avenir le dira.

Toutefois est-il que plusieurs « antipoincaristes », et non des moindres, entrent dans la nouvelle combinaison.

La personnalité du Président du Conseil est telle qu'on ne saurait retenir l'hypothèse que M. Poincaré abandonne sa politique pour faire celle de ses adversaires d'hier.

Il est permis même de croire que les « antipoincaristes » ralliés, le sont pleinement, sans arrière-pensées.

M. Poincaré a joué là un coup de maître. Ne démontre-t-il pas, avec éclat, que l'opposition montée contre lui n'avait rien à voir avec les principes mais seulement avec les raisons du non-occupant du pouvoir ?

Enfin, il est évident que la préoccupation des problèmes extérieurs a dominé la formation du nouveau cabinet.

Le maintien de M. le Trocquer, qui fut le technicien de la Ruhr, en est une preuve.

Mais une autre preuve réside dans le double appel à MM. de Jovenet et Fabry, tous les deux délégués de la France à la Société des Nations.

Il y a là autre chose qu'une simple coïncidence.

Au total, à la veille des élections allemandes, alors que la Grande-Bretagne semble hésiter sur la conduite à tenir, M. Poincaré a voulu que la France revêtît sa vraie figure : nation de paix, et marque son dessein de s'orienter vers une politique d'accords et de pacification, sans rien abandonner toutefois des garanties de réparations et de sécurité.

M. D.

Ce n'est pas du bourrage de crâne!

Nous demandons, il y a quelque temps, à une personne qui revenait d'un voyage en Russie, si ce que l'on racontait sur l'attitude brutale des Soviets était exact.

N'exagérait-on pas quand on disait que les bolcheviks emprisonnaient, fusillaient tous ceux qui leur paraissaient suspects, et empêchaient commerçants et industriels de se livrer à leurs occupations ?

Il nous fut répondu : « On exagère. »

Notre distingué compatriote M. Raoul Labry, qui a laissé à Cahors le souvenir d'un professeur d'élite, a publié, dans la Dépêche de samedi, un article « Deux essais » sur la Russie.

M. Raoul Labry a habité la Russie ; il a vu, constaté, subi le régime soviétique, et il est une des rares personnalités qui connaissent la situation du pays russe, aux points de vue, économique, industriel et politique.

Eh bien, M. Raoul Labry avoue à la suite des enquêtes qu'il a faites, que le pays des Soviets est loin d'être un paradis pour les commerçants et les industriels.

Et comme preuve, il cite deux faits qui en disent long sur la mentalité des dictateurs russes. Ces deux faits méritent d'être connus.

M. Lély, est un ingénieur des arts-et-métiers, qui, à force de labeur, pendant vingt-cinq ans, était parvenu à créer dans le Donetz une affaire minière et métallurgique florissante.

M. Lély, donc, est un connaisseur de premier ordre de la réalité industrielle russe. Condamné à la fusillade en 1918, il a pu s'échapper et rentrer en France. Mais il est revenu à Moscou. Il y a même accompagné M. Herriot. Il sait. C'est, de plus, un homme d'affaires qui ne s'embarasse pas de considérations politiques. Il a toujours fait le raisonnement pragmatique suivant : « Peu m'importe les doctrines des dirigeants de Moscou ; j'avais des usines dans un coin de terre russe ; on me les a confisquées ; voyons, simplement, pour le moment, si je puis y retourner pour travailler dans des conditions me permettant de gagner ma vie. » Et il a conclu, après examen et enquête sur son affaire personnelle, qu'il pouvait la faire tourner à nouveau. Il est donc entré en pourparlers avec le gouvernement bolchevik.

M. Lély s'est d'abord assuré

d'une première mise de fonds nécessaire à la reprise du travail, quelques centaines de mille francs. Puis il est allé frapper à la porte de Skobelef, agent commercial des soviets à Paris. « Parfait, lui a dit Skobelef. Nous avons besoin de spécialistes. Nous nous entendrons, puisque vous ne demandez aucune dérogation à la législation du travail en vigueur dans notre République. Vous nous apportez bien un premier fonds, de roulement, n'est-ce pas ? J'envoie sur l'heure un projet de contrat à l'approbation du commissaire aux concessions. » Les parties contractantes ont ensuite attendu la réponse de Moscou. Elle a été lente à venir. Elle est arrivée tout de même. Elle disait en substance : « Les usines de M. Lévy étaient estimées quatre millions de roubles. Comme elles sont devenues notre propriété, notre apport à nous sera par conséquent de quatre millions. M. Lévy doit faire un apport égal pour que l'exploitation puisse recommencer de compte à demi. »

Cette réponse donnée par le Gouvernement de Moscou à cet industriel plein de bonnes intentions, n'était pas encourageante ; aussi bien, l'industriel s'est demandé si les 4 millions qu'il avait apportés n'auraient pas été également saisis au profit des Soviets. Il n'insista pas.

Le deuxième fait cité par M. Raoul Labry est aussi suggestif.

« Un groupe de personnes, conseillé par l'un d'entre eux, M. Bassat, resté en Russie rouge, avait formé, en mai dernier, une Société commerciale et industrielle des ingénieurs français de Russie, à responsabilité limitée. Son but était de faciliter les voyages d'études de ses adhérents et, au cas où ils en reviendraient avec le désir de reprendre leurs affaires, de leur assurer des moyens financiers, sans perte de temps et sans avoir à conclure un accord draconien avec des groupes bancaires. Des démarches furent entreprises pour qu'elle pût fonctionner en Russie. Elle se présenta au gouvernement bolchevik comme un atelier, une société coopérative d'ingénieurs praticiens désireux de travailler à la renaissance économique du pays et d'y intéresser l'Association entière des anciens élèves des Arts-et-Métiers, comptant onze mille membres. Ses propositions devaient, semble-t-il, être accueillies avec faveur par les bolcheviks ; ceux-ci pouvaient s'assurer de précieux concours techniques, sans risquer d'introduire chez eux des capitalistes de haute graine capables de peser sur leur politique. La réponse de Moscou fut une fin de non-recevoir. »

Ces deux faits démontrent que la prudence doit être la principale règle à suivre en ce qui concerne la reprise des relations avec la Russie soviétique.

« Bourrage de crânes », nous disait la personne qui revenait de Russie. « Tout se passe à peu près bien. » Cet à peu-près ne saurait satisfaire ceux qui, de bonne foi, voudraient faire du commerce et construire des usines en Russie soviétique. Ils n'y trouveraient, comme le prouve M. Raoul Labry, que déception et ruine. Ils feront bien d'attendre des jours meilleurs, car les faits cités par M. Labry ne sont pas « du bourrage de crâne. »

LOUIS BONNET.

Perception

Dans la liste des percepteurs susceptibles d'obtenir leur changement à équivalence (1^{er} semestre 1924), nous relevons les noms suivants des percepteurs du Lot.

MM. Cayssac, à Souillac (1^{re} classe 2^e échelon) ; Baumel, à Lalbenque ; Guiraudet, à Salviac ; Cagnac, à Cazals (2^e classe, 1^{er} échelon) ; Arnaudet, à Lauzès (3^e classe).

Tabacs

MM. Rouquet, Arroy, Bonis, Pouch, commis de culture des tabacs à la direction de Cahors, sont élevés à une classe supérieure de leur grade.

Recette buraliste

M. Venries, receveur-buraliste de 1^{re} classe à Soussac (Lot) est nommé en la même qualité à Lihourne-Fontaine (Gironde).

M. Granouillac, receveur-buraliste de 1^{re} classe à Gramat, est nommé à Périgueux-ouest.

Nos compatriotes

Samedi dernier, 29 mars, à Paris, à la Société des Etudes Savantes, au Congrès des Médecins de guerre, le docteur Chéry a fait le rapport sur les gazés tuberculeux. Le lendemain, à l'Hôtel Lutetia, en sa qualité de délégué de la Provence, il a exposé les revendications des mutilés de la région.

Service vicinal

M. Edouard Louis est nommé cantonnier de 3^e classe, sur le chemin de grande communication n° 31 B, station n° 3, en résidence à Bagnac.

Nos compatriotes à Paris

La Société Amicale des Enfants de Figeac donnera, le dimanche 6 avril, une grande matinée dansante au profit de sa Caisse de secours. Tous les jours dans les Salons Vianey, 98, quai de la Rappée, à 14 heures précises.

Tous les Lotois de Paris sont instamment priés d'y assister et d'y amener de nombreux amis.

Se parler, se contenter, et se danser polonaises.

J. de L.

Les petites coupures

Le Préfet du Lot, d'accord avec la Trésorerie-Générale, la Direction des Postes et celle des Contributions Indirectes rappelle aux intéressés que les coupures émises par la Chambre de Commerce de Cahors sont reçues en paiement, au même titre que la monnaie divisionnaire métallique, par les percepteurs, receveurs des Postes, receveurs buralistes et autres agents de ces administrations qui ne sauraient les refuser.

LES CADETS DU QUERCY

La prochaine réunion mensuelle des Cadets du Quercy aura lieu le dimanche 6 avril à 14 heures, salle des Sociétés Savantes, 8, rue Danton.

Nous engageons nos compatriotes à ne pas oublier que cette dernière fête de la saison comprendra un très brillant concert et se clôturera par un « Grand-Père » sans précédent.

Le Secrétaire Général,
A. BLADINIÈRES.

AUTOUR DU CONSEIL

L'ordre du jour de la séance était peu chargé : la séance fut courte. En 1^{re} heure elle fut liquidée. Cela ne veut pas dire qu'elle ne fut pas intéressante.

Ceux qui, durant cette saison théâtrale se gélèrent littéralement, pendant les spectacles qui furent donnés sur notre scène, seront enchantés d'apprendre que l'hiver prochain, le chauffage de la salle, des corridors et des coulisses sera assuré.

Et puis, les partisans de l'enseignement technique ne manqueraient pas d'être contents de savoir qu'une section industrielle va être créée à l'École primaire supérieure de Cahors. Mais cela ne les empêchera pas de manifester du dépit en constatant que les travaux exécutés pour l'aménagement de la dite École n'avancent pas vite.

On pourrait, aussi bien, répondre qu'on fait beaucoup de travaux, et que les contribuables de Cahors, constatent amèrement que si on construit, si on embellit certains bâtiments, on laisse tomber en ruines d'autres bâtiments comme l'École Normale de garçons, par exemple, où, dernièrement, dans une matinée, on fox tua 14 rats.

Bref, les mécontents du retard apporté à l'exécution des travaux, se consolent en songeant qu'à l'avenir, tout adjudicataire qui ne tiendra pas ses engagements sera écarté des adjudications futures, et que même on n'hésitera pas à lui infliger une pénalité pécuniaire.

M. Cambon et notamment M. Bach qui ont fait cette proposition, sont pour les énergiques remèdes, remèdes trop énergiques que personne ne voudra ingurgiter.

Il faut bien tenir compte de la crise de la main-d'œuvre, que diable, et attendre, tout au moins que la section industrielle, les cours professionnels de l'École primaire supérieure fournissent des ouvriers nombreux et accomplis !

Tout cela est chose bien importante et doit être renvoyé au chapitre des... événements !

C'est à ce chapitre, également, qu'a été renvoyé un projet imprécis encore mais tout à fait superbe dont a parlé M. Nicolai qui voudrait, avant de mourir, voir les Allées Fénélon, s'élever, s'allonger jusqu'au-delà des jardins de la rue St-Géry.

Très beau projet, certes, mais qui ne donnerait pas, pour l'instant, une aussi douce satisfaction que le plus modeste projet de construction de maisons à bon marché.

Et de ce projet-là, personne n'en parle plus ! Il y a, cependant, de nombreux travailleurs qui y pensent toujours ! Jusqu'aux élections de 1925, au moins !...

LOUIS BONNET.

Eboulement

Ces jours derniers, un éboulement s'est produit à Flaynac (Pradines), au lieu dit Roquecave. Un énorme rocher qui surplombait le Lot, en face les Bouyesses, est tombé dans la rivière.

Ce rocher mesurait 30 mètres de haut et 40 mètres de longueur. Le chemin de halage est complètement démolit. C'est miracle qu'aucun accident de personnes ne se soit produit, car ce chemin était très fréquenté par les pêcheurs et les promeneurs.

La jeunesse de Flaynac allait, sur ce chemin pour jouer aux quilles. Une grande partie du rocher est tombé dans le Lot, à 20 mètres environ de la berge. On voit, notamment 3 chênes émerger, de toute leur hauteur, de la rivière.

Le déblaiement sera difficile à opérer.

Accident mortel

Vendredi vers 8 heures, M. Léopold Tourenne, 24 ans, propriétaire à Pomarède, allait voir à motocyclette, son oncle malade, qui habite à deux kilomètres du village.

Sur la route, une charrette traînée par deux chevaux arrivait. Tourenne ne put l'éviter et il alla heurter le brandebaril. Le choc porta en pleine poitrine.

Relévé sans connaissance, Tourenne reçut les soins du docteur Gouttegrèbe, de Prayssac, qui jugea urgent de transporter le blessé à l'hôpital de Cahors, mais Tourenne expira vers 2 heures du matin.

Conseil Municipal

Séance du 31 mars 1924

Le Conseil municipal s'est réuni lundi soir, à 9 heures, sous la présidence de M. Tassarit, 1^{er} adjoint.

Sur la proposition de M. le maire, le Conseil adresse des remerciements aux organisateurs de la soirée théâtrale qui eut lieu au profit de la Caisse des Ecoles. Cette soirée a rapporté 1.200 francs.

Des remerciements sont également adressés à M. le Proviseur du lycée qui a fait faire une collecte parmi les élèves et le personnel au profit du Bureau de bienfaisance, collecte qui a produit la somme de 250 fr.

Un don de tableaux pour décorer la salle du théâtre a été adressé à la ville. Des remerciements sont votés.

Les dépenses de l'assistance médicale gratuite pendant l'année 1923 se sont élevées à 67.335 fr.

Des demandes de subvention formées par la Croix-Rouge française, par le Souvenir Français sont renvoyées à la Commission des finances.

Une pétition tendant à la construction d'un chalet de nécessité sur la place du Marché ; une demande d'installation d'un bec de gaz à Cabessut ; une demande d'achat d'un terrain communal formée par M. Rigaudie, près de l'Hôtel Terminus ; une pétition tendant à installer un bec de gaz dans la rue Donadieu ; une pétition relative à l'enlèvement d'une bicoque servant de dépôt dans la rue Brives, sont renvoyées à la Commission des travaux publics.

Une demande de secours en faveur de Mme Fallières, mère de l'employé d'octroi décédé, est renvoyée à la Commission des finances.

La pension de Mme Cubaynes, veuve d'un employé d'octroi est fixée à 444 francs.

Le Conseil nomme une Commission qui sera chargée d'étudier un projet relatif aux droits de place.

Une dépense supplémentaire de 17.600 fr. pour les réparations du théâtre est approuvée.

M. le maire propose que les droits des pauvres prélevés soient répartis ainsi : la moitié pour le Bureau de bienfaisance, et un quart pour l'hospice et le bureau d'assistance. Adopté.

Avis favorable est donné pour la création d'une section industrielle à l'École primaire supérieure.

Au sujet des travaux qui sont exécutés à cette école, on estime que ces travaux traînent en longueur. M. Tassarit dit que la municipalité a fait les observations qu'il convenait de faire.

M. Bach propose, qu'à l'avenir, les entrepreneurs qui feront traîner les travaux, soient exclus des adjudications.

Le déplacement des grilles de la Cour de la gare aura lieu prochainement.

Avis favorable est donné à un projet tendant à la construction d'un pavillon d'isolement à l'hôpital. L'hôpital se rendrait acquéreur de terrains situés rue St-Géry.

A ce sujet, M. Nicolai parle d'un projet d'embellissement qui consisterait à prolonger les Allées Fénélon jusqu'au talus de la voie ferrée.

Avis favorable est donné à des demandes de soutiens de famille.

Le maire donne communication du décret ministériel autorisant le lycée de jeunes filles de Cahors de prendre le nom de lycée Clément-Marot.

Le Conseil approuve le relèvement du prix de la pension des élèves internes du dit lycée.

Un remboursement du prix de la pension est consenti à une élève du lycée de jeunes filles qui a été malade pendant 2 mois.

M. Cambon demande le vote d'un crédit pour exécuter des travaux de réparation au lycée Gambetta. M. Tassarit dit que chaque fois que des réparations sont nécessaires, elles sont demandées par l'économiste du lycée et elles sont accordées.

M. Caillaud donne lecture d'un projet d'adjudication pour l'installation du chauffage au théâtre. Approuvé.

M. Bach demande qu'on fasse des réparations à la Bourse du travail. Approuvé.

M. Arnaudet demande le vote d'une somme de 100 francs pour l'entretien du cimetière de Lacapelle. Approuvé.

MM. Gayet et Henras demandent où en est la question de réparation du chemin rural de Cabessut. Satisfac-tion sera donnée.

M. Malique, au sujet des droits de place, dit que les employés d'octroi pourraient les prélever. En outre, il demande la suppression du service de nuit dans les octrois, service inutile qui pourrait être remplacé par des rondes de nuit. Mais, pour faire des rondes, il faut des employés valides.

M. Tassarit répond que le projet est à l'étude.

M. Malique demande que l'arroseuse-automobile passe à Labarre. M. Tassarit dit qu'un projet va être établi portant itinéraire des rues où l'arroseuse devra passer.

M. Malique demande que l'on règle la vitesse des autos dans la traversée de la ville. M. Tassarit déclare que le Commissaire de police a des instructions sévères à cet effet.

Au sujet de l'entretien du matériel d'incendie, M. le maire fait connaître que chaque fois que des réparations sont nécessaires pour les pompes et les tuyaux, il suffit de les signaler à la municipalité. Le nécessaire sera fait.

Il indique que si l'arroseuse-automobile n'a pas fonctionné lors du dernier incendie, c'est parce que le matériel spécial de tuyau n'était arrivé que 3 semaines auparavant et

que les pompiers n'avaient pu encore apprendre à l'utiliser.

M. Huart demande à quelle époque on commencera les travaux de la nouvelle canalisation. M. Tassarit répond que ces travaux commenceront fin avril : l'adjudication aura bientôt lieu.

M. Bach dit que l'on devrait prévoir une pénalité contre les adjudicataires qui ne tiendraient pas les engagements, c'est-à-dire qui feraient traîner les travaux en longueur.

Il voudrait qu'on installât une sirène pour annoncer les sinistres et de ne plus avoir recours à la sonnerie des cloches.

M. Gibert demande qu'on fasse réparer le plus tôt possible le chemin de Regourd, totalement démolit par les camions de l'Entreprise Boyer.

M. Tassarit promet que le nécessaire sera fait.

La séance est levée à 10 heures.

Ecoles Nationales Professionnelles

Le concours d'admission aux écoles professionnelles aura lieu le vendredi 27 juin 1924 au chef-lieu de chaque département.

Les demandes d'inscription au concours et les demandes de bourse devront être déposées à la Préfecture le 30 avril au plus tard.

Les candidats doivent être Français et avoir 13 ans au moins et 15 ans au plus au 1^{er} octobre 1924.

La nomenclature des pièces à produire, les conditions d'admission au concours et le programme des connaissances exigées sont déposés à la Préfecture 1^{re} division, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Union fédérale des anciens prisonniers de guerre (Civils et Militaires)

Statut déposé conformément à la loi avec publication au Journal officiel et insertion au B. O. du Ministère de la Guerre.

En conformité de l'engagement précis pris par M. Henri Augier lors de l'importante réunion du 24 février à laquelle assistèrent tous les administrateurs qui, depuis soixante mois, mènent une campagne acharnée pour assurer le triomphe de nos si légitimes revendications, le C. A. est heureux de porter à la connaissance des A. P. G. la lettre suivante que son sympathique président vient de recevoir :

Paris, le 25/3-24.

Mon cher Président,

A l'issue de la séance de ce soir, après une intervention de M. Joseph Paturaud-Mirand, nous venons d'écrire à M. le Président de la Chambre une lettre pour lui demander, en exécution de la promesse du ministre des Finances, de nous donner une séance du matin aussi proche que possible pour discuter la proposition de loi sur les anciens prisonniers de guerre. Cette lettre que nous avons immédiatement remise au Président est signée de MM. Paturaud-Mirand, Merlet, Jean Molinié et de votre bien cordialement dévoué Henri Augier.

Il nous est agréable de constater que l'obligé député du Var a tenu scrupuleusement sa promesse et nous remercions comme un devoir de rendre publiquement hommage à son dévouement. L'U. F. A. P. G. fermement résolue à aboutir ne négligera rien pour hâter la solution du problème vital. Sous aucun prétexte elle ne lâchera la partie si bien engagée. La cause est trop belle, l'enjeu trop élevé et les efforts dépensés incalculables pour désertier ou ralentir la lutte en ce moment.

Le Comité exécutif.

N. B. — Pour tous renseignements s'adresser, 14, Boulevard Cunoé à Toulon (Var).

Elections au Conseil Supérieur du Travail

Aux termes du décret du 31 janvier 1921, les listes électorales pour l'élection des délégués des syndicats ouvriers au Conseil Supérieur du Travail sont déposées dans les Préfectures et les Sous-Préfectures ainsi qu'au Ministère du Travail.

Les réclamations contre les énonciations de ces listes formulées avant le 15 mars dernier font, avant le 1^{er} avril, l'objet de décisions des Préfets et de modifications éventuelles aux listes primitives.

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ces modifications aux lieux indiqués ci-dessus. Ils ont un délai de 15 jours expirant le 15 avril prochain pour se pourvoir devant le Ministère du Travail contre les décisions des Préfets.

Les améliorations promises aux voyageurs de commerce sont accordées

On sait qu'au cours d'entrevues avec des délégués de la Fédération nationale des voyageurs et représentants de commerce, M. le Trocquer avait promis, comme atténuation à l'augmentation des tarifs si lourde pour leur corporation, certaines améliorations de circulation, notamment la carte de demi-tarif et l'accession à certains express pour de petits parcours.

M. Chériefel, président de la Fédération nationale, vient de recevoir une lettre du ministre l'avisant qu'il a signé l'arrêté d'homologation réalisant ces améliorations. Celles-ci ne tarderont donc plus à être appliquées.

Les pensions des grands invalides tuberculeux

On a distribué, vendredi, aux députés, une proposition de M. Henri Auriol, dont voici les deux premiers articles :

Article premier. — Le taux d'indemnisation à accorder aux anciens militaires tuberculeux est fixé à

100 0/0, quelle que soit la gravité des signes cliniques radioscopiques et bactériologiques, que ces signes apparaissent ensemble ou séparément. Ces malades, de par le traitement de leur affection, seront considérés comme ayant besoin d'une allocation de cherté de vie aux grands invalides de 3.700 fr. par an. Cette allocation prendra le titre de : « Allocation aux grands invalides tuberculeux ».

Art. 2. — La pension de 100 0/0 sera concédée, si elle ne l'est déjà, à titre définitif.

Médailles militaires et croix

On a, ces jours-ci, distribué aux députés deux propositions de lois de M. Ricolfi :

La première, tendant à mettre à la disposition du ministre de la guerre un contingent de 5.000 médailles militaires, sans traitement, destiné à récompenser les militaires des réserves non rayés des cadres et autorisant le ministre de la guerre à disposer en une seule fois en 1924 de 5.000 médailles militaires du contingent mis à sa disposition par la loi du 21 juillet 1922.

La deuxième, tendant à attribuer la croix de chevalier de la Légion d'honneur sans traitement, aux grands invalides de guerre réformés définitifs avec 100 0/0, pour invalidités multiples, dont la principale est d'au moins 80 0/0 consecutive à une blessure de guerre et titulaires de la médaille militaire pour fait de guerre.

Marché du travail

La situation du marché du travail pendant la semaine du 17 au 22 mars 1924, dans le Lot, a été la suivante :

Nombre des placements locaux à demeure : 6 hommes, 2 femmes.

Interlocuteurs : 3 hommes.

En extra : 3 hommes.

Demandes d'emploi non satisfaites : 1 homme, 3 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : 12 hommes, 4 femmes.

La nouvelle législation des chèques

Le ministère des finances communique la note suivante :

L'article de la loi du 22 mars 1924 a porté de 0 fr. 10 à 0 fr. 20 sans décimes, le droit de timbre des chèques et ordres de virement de banque.

D'autre part a été porté de 0 fr. 05 à 0 fr. 10 sans décimes par 100 fr. ou fraction de 100 francs le tarif du droit proportionnel de timbre applicable aux lettres de change, billets et obligations à ordre ou au porteur et à tous les effets négociables, quelle que soit la durée de ces effets. Ces dispositions sont immédiatement applicables.

Le public est informé que pour les chèques et effets timbrés aux anciens tarifs, il doit effectuer le paiement du droit complémentaire en apposant sur ces chèques ou effets des timbres mobiles fiscaux quels qu'ils soient en quantité suffisante à l'exclusion de timbres-poste.

La date de la mise en vigueur des autres dispositions de la loi en matière de timbre concernant les affiches et les papiers timbrés de dimension, sera fixée ultérieurement par décret et portée à la connaissance du public.

Pour le moment, les affiches sur papier et les papiers autres que les chèques et effets de commerce restent soumis aux tarifs actuellement en vigueur.

Aucune modification n'est apportée au tarif des timbres de quittances.

Ecole Spéciale Militaire

Concours d'admission en 1924

Le concours d'admission à l'admission à l'école spéciale militaire, aura lieu cette année du 26 au 31 mai prochain.

Les candidats devront se faire inscrire avant le 5 avril au soir à la Préfecture du Département où ils étudient.

La nomenclature des pièces à produire à l'appui de la demande ainsi que le programme des connaissances exigées sont déposées à la Préfecture (1^{re} division) et dans chaque sous-Préfecture où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Prytanée militaire

Concours d'admission en 1924

L'instruction ministérielle relative au concours d'admission au Prytanée Militaire et le programme des connaissances exigées des candidats sont déposés à la préfecture (1^{re} division) où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les candidats doivent se faire inscrire à la Préfecture du département où réside leur famille, du 16 avril au 15 mai prochain, et se présenter le lundi et mardi 23 et 24 juin devant la Commission chargée de leur faire subir les épreuves indiquées au programme.

Cette Commission siègera à l'Hôtel de la Préfecture.

Les demandes de bourse devront être déposées au moment de l'inscription.

Chronique des Théâtres

THEATRE DE CAHORS

Mercredi 9 avril, l'Association professionnelle de Cahors organise, au Théâtre, une représentation de Gala-Au programme

Les Dragons de Villars

opéra-comique en 3 actes, avec le concours des artistes des théâtres de

Toulouse et de notre excellente compatriote Mlle Germaine Palame, prix d'opéra-comique du Conservatoire de Toulouse, qui tiendra le rôle de Rose Fricquet.

L'orchestre sera dirigé par M. J.-B. Nouyril.

CHRONIQUE SPORTIVE

Foot-ball Rugby

Aviron Cadurcien 1 bat U. S. Fumel par 11 à 6 (3 essais un but, à deux essais)

Bien que coincé avec les réjouissances de la Mi-Carême, cette rencontre obtint un joli succès, et c'est devant des tribunes comblées qu'elle se déroula.

Elle fut agréablement suivie, le rugby pratiqué par les deux équipes étant fait à peu près constamment de « jeu ouvert » et de belles attaques.

A Cahors, il manque quelques joueurs, le demi d'ouverture, une troisième ligne, l'arrière et la 2^e mi-temps le talonneur. Malgré cela et un défaut d'entraînement, nous arrivons à la fin de la saison, l'équipe locale s'étant montrée très victorieuse à ses couleurs.

Surclassée en mêlée, privée du ballon huit fois sur dix, elle sut amorcer des contre-attaques rapides et qui amenèrent les trois essais de la journée. Un quatrième fut puissamment esquissé, mais une hésitation légère du porteur du ballon priva Cahors d'une augmentation sérieuse du score.

L'équipe de Fumel est tout entière à féliciter, elle se dépensa sans compter et domina très souvent son adversaire mais elle se laissa surprendre par les rebonds d'énergie des nôtres.

Les matches du 16 mars contre le C. A. P. et celui d'hier 30 mars ont permis aux meilleurs au complet de la 1^{re} équipe.

L'arbitrage sévère et judicieux a été fort apprécié par tous et par l'équipe de Fumel.

Les Figeacois à Cahors dimanche 6 avril

Une modification du calendrier nous permet d'annoncer dimanche prochain 6 avril au stade Lucien Desprats, l'excellente équipe 1^{re} de Figeac qui a connu cette année de si beaux succès.

Les Cadurcien ne s'en plaindront pas, étant donné la valeur justifiée de cette belle équipe.

Pour permettre au G. S. Figeacois de repartir par Capdenac, le match aura lieu à 14 heures très précises.

Taxes postales et télégraphiques

Voici l'indication des nouvelles taxes postales et télégraphiques, pour le régime intérieur, en application depuis le 25 mars :

Lettres et paquets clos : Jusqu'à 20 grammes, 0 fr. 25 ; de 20 à 50 grammes, 0 fr. 45 ; de 50 à 100 grammes, 0 fr. 60 ; au-dessus de 100 grammes, 0 fr. 20 ; pour 100 grammes ou fraction de 100 grammes.

Factures, 0 fr. 20.

Cartes postales illustrées : Jusqu'à 5 mots, 0 fr. 10 ; au-dessus de 5 mots, 0 fr.

3. Pour les conversations échan- gées entre le réseau d'une ville siège de plusieurs chefs-lieux de canton et de plusieurs localités situées dans un quelconque de ces cantons. Les taxes de 0 fr. 60 et de 1 fr. 20 visées ci-dessus sont fixées à 0 fr. 75 lorsque les communications correspondant respectivement à chacune de ces taxes sont demandées à partir d'une cabine publique. COMMUNICATIONS DE NUIT. — La taxe de nuit reste fixée au interurbaine de nuit conversations de 3/5 de la taxe des conversations de jour. Toutefois, pour les communi- cations départementales, cette taxe, qui ressort à 0 fr. 72, est arrondie à 0 fr. 75. MESSAGES ET AVIS D'APPEL. — La taxe des messages et avis d'ap- pel n'est pas modifiée. Toutefois, la taxe de 0 fr. 75 des avis d'appel est applicable entre réseaux des locali- tés appartenant à des cantons limi- trophes sans qu'il soit nécessaire que ces cantons soient reliés par des lignes directes. COMMUNICATIONS URBAINES. — La taxe unitaire des conversations urbaines est maintenue provisoire- ment à 0 fr. 25. ABONNEMENTS. — Le taux ac- tuel des abonnements est maintenu provisoirement.

Arrondissement de Cahors
Larroque-des-Arcs
Election municipale. — Voici les résultats de l'élection municipale de dimanche :
Inscrits: 113. — Suffrages exprimés: 95
Majorité absolue: 45
MM. Calmon Elie, 57 voix Elu
Costes Eugène, 55 voix Elu
Blanc Antoine, 49 voix Elu
Annès Victor, 43 voix
Miquel Aristide, 42 voix
Caharié Adrien, 38 voix

Cazals
Fête sportive et Mi-Carême. — Notre jeunesse a joyeusement fêté, cette année, la Mi-Carême. Grâce au dévouement et à l'entrain des dirigeants et des membres de la Société sportive, Cazals a eu dimanche dernier une bonne journée de saines distractions. Une fois de plus, c'est avec un plein succès que s'est déroulé le programme élaboré par les organisateurs. Ce fut d'abord le défilé du char de la Mi-Carême, avec son escorte de cavaliers, de charlatans, de couples travestis, aux allures allant du plus franc comique à la plus sélect distinction, de conducteurs inénarrables, le tout précédé d'un brillant orchestre ; chaque arrêt dans la traversée de la ville fut l'occasion d'une joie délirante pour les spectateurs. Les diverses épreuves d'athlétisme eurent lieu ensuite au terrain des sports. Chaque course réunit un grand nombre de concurrents appartenant pour la plupart aux Sociétés sportives de Praysac, Catus et Cazals. La foule qui peu à peu s'était grossie de l'arrivée de nombreux étrangers, s'est ensuite transportée devant l'Hôtel-de-Ville, où le départ de la grande course cycliste a été donné à 8 concurrents. La musique nous a gratifiés d'un concert très goûté des assistants pendant que majestueusement le superbe ballon « Honneur à l'avenir » s'est élevé dans le ciel qui après avoir boué d'un instant redevenit serein. Et le soir, après un nouveau tour de ville en musique, ce fut le bal à grand orchestre qui réunit à la mairie, dans la Salle des Fêtes toujours bien décorée mais toujours, hélas, trop petite, toute cette jeunesse pleine d'entrain, qui jusqu'à deux heures du matin tourbillonna dans la plus franche animation. Une fois encore, nous adressons tous nos compliments aux dévoués organisateurs de cette fête qui, sans prétendre égaler le Carnaval de Nice ou de Monaco, a beaucoup intéressé la jeunesse, et même les specta- teurs d'un âge plus sérieux.

Labenque
Fêtes et marchés. — Par suite de la saison et du temps pluvieux, la foi-

re du 25 mars, a été un peu moins fournie en bestiaux que d'habitude, on constate une légère baisse, sur les bovins et les moutons. Voici quelques cours pratiqués :
Bœufs gras, très rares, de 160 à 170 fr. les 50 kilos ; gros bœufs de labour, 5.000 à 5.800 fr. la paire ; bœufs d'attelage, de 4.200 à 5.000 fr. la paire ; bou- villons, de 3.000 à 4.000 fr. la paire ; brebis d'élevage, 140 à 180 fr. pièce ; moutons, 100 à 150 fr. pièce ; porcelets d'élevage, 250 à 300 fr. ; poules et pou- lets, 3,75 à 4 fr. 25 le demi-kilo ; œufs, 3 fr. la douzaine.

Arrondissement de Figeac
Figeac
Nécrologie. — Samedi nous avons appris avec stupeur le décès survenu de M. Louis Pierre Fontanges, avoué honoraire, décédé le 29 mars dans sa 77^e année, à la suite d'une crise d'albu- mine qui l'a enlevé en peu de temps à l'affection de sa famille.
La robuste santé de M. Fontanges père ne faisait pas prévoir une fin si brusque.
Lundi matin il a été accompagné à sa dernière demeure par sa famille éplorée, ses amis, le Barreau de Figeac en entier et une affluente considéra- ble de Figeacois.
Au cimetière M. Perès, Doyen des avocats du barreau, a retracé la vie de cet homme de bien, loyal et travail- leur qu'était M. Fontanges père et qui emporta dans sa tombe les regrets unanimes de toute la population de Figeac à laquelle il fit tant de bien.
Nous nous joignons à M. Perès pour adresser à Mme Fontanges ainsi qu'à sa famille nos bien vives con- doléances.
En appel. — Nos lecteurs ont en- core présent à la mémoire le vol de tabac dont Mlle Clara Mazevrat fut victime en novembre dernier et qui motiva, le 23 février, un jugement du tribunal correctionnel de Figeac, condamnant par défaut Pierre Andrieu en fuite comme auteur principal, à la peine de six mois de prison et relaxant les trois autres inculpés pour recel.
Cette affaire va revenir devant la cour d'appel d'Agen par suite d'un appel formé par le ministère public.
Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 27 mars, pour arrêter la procédure à suivre pour la continuation de l'expropriation des immeubles devant disparaître pour l'agrandissement de la place Vivat.
Le Jury d'expropriation va être prochainement constitué.
Aggravations de peines. — Les trois Italiens, Zanin, Luigi Trussardi et Bartolo Trussardi, qui, avaient soustrait sur les quais de la gare des marchandises de Figeac un fût de bière appartenant à M. Laporte, brasseur à Figeac, ont été condamnés par défaut, sur appel du ministère public, à trois mois d'emprisonnement avec sursis. Le tribunal de Figeac ne leur avait infligé qu'une amende de 16 fr. avec sursis.
Il en a été de même de G. G..., à la Dausse qui a eu sa peine de huit jours de prison portée à un mois avec sursis.
Arrestation. — Il y a quelques mois, Rose Mazou, épouse Vernié, 51 ans, vivait séparée de son mari depuis 20 ans, et sa fille Marie, 18 ans, originai- res de Montsalès (Aveyron), venaient occuper une chambre en garni dans la maison veuve Landes, rue Emile- Zola, à Figeac.
Marie trouva aussitôt, en raison de la pénurie des services, une place de bonne à tout faire dans un jeune ménage. La mère, peu encline au travail passant son temps dans l'oisiveté, vivait difficilement. Elle pensa alors tirer profit de la jeunesse de sa fille en la prostituant. Dès les premiers soirs, elle fut prendre sa fille à sa sortie de chez sa patronne et lui fit parcourir les rues de la ville à la recherche d'un ami du moment, qui apporterait ainsi des subsides supplé- mentaires. Devant la volonté de la mère, Marie acquiesça à cette proposi- tion.
Curieux par profession, M. Dumas, notre commissaire de police, vult

connaitre ce qu'étaient ces nouvelles hétaires. L'enquête lui révéla d'abord qu'un anneau de fiançailles avait dispa- ru depuis quelques jours de chez la patronne où Marie avait été en condition, et qu'ensuite elle fit l'acqui- sition d'une belle paire de chaus- sures dans un magasin de la ville, en demandant du crédit, se donnant comme bonne, alors qu'en réalité elle avait été chassée de sa place.
M. Dumas, son enquête terminée, venaît jeter le trouble dans ces scènes de la morale répreuve et que la jus- tice condamne.
Rose Mazou était appréhendée et gardée à vue, alors que Marie devait, de son côté, après un interrogatoire sérieux et laborieux, avouer son vol de bijou.
Mère et fille ont été incarcérées à la maison d'arrêt de Figeac.
2^e foire du samedi 29 mars 1924.
— Notre 2^e foire ayant été favorisée par le beau temps a été très impor- tante.
Beaucoup de monde était venu et sur notre foire fut amenée une plus grande quantité d'animaux mais foires précédentes. Aussi il s'est traité beaucoup d'affaires avec une légère baisse sur les cours précédents.
Voici les cours pratiqués :
Gros bœufs d'attelage, de 4 à 5.000 fr. la paire ; bœufs de travail ordinaire, de 3 à 4.000 fr. ; vaches, de 2.500 à 3.200 fr. ; bouvillons, de 1.500 à 2.500 fr. la paire, suivant âge et grosseur. Veaux de boucherie prix moyens, 4,50 le k. ; porcelets, de 150 à 250 fr. suivant qualité et âge ; moutons, de 120 à 260 fr. pièce ; agneaux et brebis, 180 à 220 fr. les deux ; chevreux, de 5,50 à 6 fr. le kilo poids vif.
Au marché, volailles : poulets, 9 fr. le k. ; lapins, 4,50 le k. ; pigeons, 7,50 la paire ; œufs, 3,50 la douzaine.
A la halle : pommes de terre, 9 fr. de 90 à 95 fr. l'hectolitre ; avoine, 35 fr. l'hectolitre ; graine de luzerne, 12 fr. le 1/5 ; miel, 6,50 le litre liquide ; prunes rondes sèches, 45 fr. le quintal ; pommes, 1,50 la douzaine. Jardinage peu abondant et vendu à des prix très élevés. Très bonne foire pour le commerce et fait prévoir que nos deuxièmes foires deviendront aussi prospères que celle du 15 de chaque mois.

Puybrun
Foire du 27 mars. — Baisse géné- rale sur tous les foiraills. Transactions calmes.
Bœufs de boucherie, 180 à 200 francs les 50 kilos, bœufs de harnais, 3.400 à 4.800 fr. la paire ; vaches grasses, 150 à 170 fr. les 50 kilos ; vaches laitières, 2.700 à 4.300 fr. la paire ; veaux, 2,50 à 2 fr. 60 ; moutons, 2,60 à 2 fr. 70 le demi-kilo ; brebis et chèvres, de 140 à 200 fr. la pièce.
Viellies volailles, 3 fr. 60 ; lapins, 2 francs le demi-kilo. Œufs, 3 francs la douzaine.
Reyrevignes
Foire. — Notre foire du 27 mars, favori- sée par un temps superbe, a été assez importante.
Cours pratiqués : Bœufs de travail, de 3.800 à 4.500 fr. ; bouvillons, de 2.400 à 3.400 fr., le tout la paire.
St-Céré
Vol à la perception de St-Céré. — M. le percepteur de St-Céré offre une forte récompense à la personne qui pourra lui fournir un renseignement utile permettant la découverte de son voleur. Lui écrire à lui-même. Discretion d'honneur assurée.

Arrondissement de Gourdon
Gourdon
Glace de magasin brisée. — Dans notre dernier numéro nous avons mentionné qu'un inconscient avait brisé la nuit d'un violent coup de pierre, une des grandes glaces du magasin tenu par M. Aufrère « A la ville de Gourdon ».
L'enquête qui a été faite a révélé que c'était Filliol, serrurier, qui était l'auteur de cet acte répréhensible.
Examiné au point de vue mental il a été reconnu irresponsable et expé- dié dimanche, à l'asile de santé de

briller dans l'entre-bâillement de la chemise...
M. de Ribeyran se leva, marcha dans la chambre. Cadier n'aperce- vait plus son visage. Bientôt il en- tendit la voix assourdie de son mat- tre.
— « Tout cela est ici, chez toi ?
— Oui, mon colonel, dans une boî- me que j'ai toujours à portée de la main quand je m'endors. Un acci- dent peut arriver... le feu... Je la sau- rerais avant tout le reste.
— Va la chercher.
Cadier resta un quart d'heure ab- sent — le temps de courir à son appa- rement, dans les bâtiments du chenil, et de revenir. Il tira de sa veste un mince paquet, le posa sur le bureau de son maître.
— « C'est bien », dit celui-ci. « Je te remercie. Laisse-moi. »
Derrière son ancien ordonnance, M. de Ribeyran ferma la porte à clef. Puis il se rapprocha d'un pas lent, regarda sans avancer la main. C'était une enveloppe de papier, scellée d'un cachet de cire, sous laquelle se dessinaient les arêtes d'une petite boîte plate, en carton probablement. Devant cette chose de si banal as- pect, le marquis de Ribeyran s'ab- sorba. Après un long moment de ré- verie, il déchira l'enveloppe, mais sans ouvrir encore la boîte : ce n'était qu'un mince couvercle à ôter, et il ne pouvait se décider à le faire... Le léger carton lui semblait pesant à soulever comme la pierre d'un tombeau.

de discuter le projet des douzièmes provisoires et le renvoi des interpellations sur la politique du Gouverne- ment à mardi. Il en est ainsi or- donné. M. Eymond, rapporteur, donne communication du rapport.
SOIR
La Chambre continue la discus- sion du projet des douzièmes provi- soires. MM. Ingels, Marin, Fougères, Reibel, Marsal, Escoffier, Sch- midt, Maginot prennent part à la discussion générale. Celle-ci est close et la Chambre passe à la discussion des articles du projet. Les divers articles et l'ensemble du projet sont votés. La Chambre vote également le projet relatif à la régularisation des crédits sur l'exercice 1923.
Sénat
Séance du 31 mars 1924
MATIN
M. Doumergue prononce l'éloge funèbre de M. Roland, sénateur de l'Oise. Puis M. Lefebvre du Prey, garde des sceaux, donne lecture de la déclaration ministérielle.
SOIR
Le Sénat discute le projet de loi pour l'application des paragraphes 3 et 5 de l'article 7 de la loi du 1^{er} avril 1923 sur le recrutement de l'armée. Le projet est voté.
Dégagnac
Accident. — Un accident qui n'aura pas de suites graves nous voulons bien l'espérer, est arrivé à M. Jean Salanié, propriétaire à Dégagnac. Ce dernier se blessa légèrement dans son champ et continua néanmoins son travail.
Le soir son état s'étant aggravé, le docteur Fabre, maire de Dégagnac, appelé aussitôt lui donna tous ses soins.
Nous espérons que son état s'améliorera rapidement.

Dernière heure
Chambre des Députés
Séance du 31 mars 1924
MATIN
Dès l'ouverture de la séance, M. Poincaré donne lecture de la déclara- tion ministérielle.
« Le Cabinet qui se présente à vous, déclare M. Poincaré, s'est formé dans un esprit d'union républi- caine et de concorde nationale. Aucun des hommes qui compose le ministè- re n'a pas à renier ses opinions, mais tous, au moment où vient se poser d'importantes questions extérieures, ont cru qu'il convenait de subordon- ner toutes considérations secondaires au règlement des problèmes dont la solution doit fixer le sort de la France. »
Le Président indique qu'il reste à voter les douzièmes provisoires du budget des dépenses recouvrables, ainsi que la loi sur le chiffre d'affaires et les pensions. Au surplus, le Gouver- nement demandera aux Chambres de s'engager aucune dépense, et il précise la politique financière qui est la condition maîtresse de la recon- stitution nationale.
Pour mener à bien toutes les réfor- mes, M. Poincaré pense que c'est le régime républicain qui doit triom- pher. Dictature du prolétariat ou dictature d'un homme, il n'acceptera ni l'une ni l'autre. C'est la Nation qui est souveraine.
M. Poincaré déclare que quoi qu'on en dise la France victorieuse n'a jamais obéi, depuis les traités de paix à des déclarations égoïstes. Elle n'a jamais eu de ridicules visées d'impérialisme. Les Français n'ont qu'un objectif : voir leur pays ac- croître dans l'ordre, par sa libre activi- té, son capital économique, intel- lectuel et moral.
La France ne demande que le res- pect des traités : que la paix qui lui a été promise, qui a été signée, lui soit donnée demain.
La déclaration ministérielle est ap- plaudie.
M. Poincaré demande à la Chambre

de discuter le projet des douzièmes provisoires et le renvoi des interpellations sur la politique du Gouverne- ment à mardi. Il en est ainsi or- donné. M. Eymond, rapporteur, donne communication du rapport.
SOIR
La Chambre continue la discus- sion du projet des douzièmes provi- soires. MM. Ingels, Marin, Fougères, Reibel, Marsal, Escoffier, Sch- midt, Maginot prennent part à la discussion générale. Celle-ci est close et la Chambre passe à la discussion des articles du projet. Les divers articles et l'ensemble du projet sont votés. La Chambre vote également le projet relatif à la régularisation des crédits sur l'exercice 1923.
Sénat
Séance du 31 mars 1924
MATIN
M. Doumergue prononce l'éloge funèbre de M. Roland, sénateur de l'Oise. Puis M. Lefebvre du Prey, garde des sceaux, donne lecture de la déclaration ministérielle.
SOIR
Le Sénat discute le projet de loi pour l'application des paragraphes 3 et 5 de l'article 7 de la loi du 1^{er} avril 1923 sur le recrutement de l'armée. Le projet est voté.
Dégagnac
Accident. — Un accident qui n'aura pas de suites graves nous voulons bien l'espérer, est arrivé à M. Jean Salanié, propriétaire à Dégagnac. Ce dernier se blessa légèrement dans son champ et continua néanmoins son travail.
Le soir son état s'étant aggravé, le docteur Fabre, maire de Dégagnac, appelé aussitôt lui donna tous ses soins.
Nous espérons que son état s'améliorera rapidement.

EN ALLEMAGNE
En attendant le verdict de Munich
Une dépêche de Munich dit que le verdict du procès des auteurs du Coup d'Etat est attendu avec une vive impatience.
De fortes patrouilles parcourent les rues.
La police et la Reichwehr ont reçu des renforts.
On craint des manifestations au cas où Hitler serait condamné.
Le parti démocrate et M. Schacht
Une dépêche de Berlin fait savoir qu'il est inexact que M. Schacht doive quitter le parti démocrate.
L'ANGLETERRE ET LES SOVIETS
Une dépêche de Riga au Times dit que les milieux industriels et com- merciaux de Moscou sont convain- cus que le Gouvernement soviétique

parviendra à obtenir un prêt consi- dérable de l'Angleterre.
Ils envisagent également la forma- tion d'un trust puissant.
Les changes
Ce matin à 11 h. 45, la livre cotait 77,38 et le dollar 18.
REMERCIEMENTS
Les familles SOR André, entrepreneur de peinture, VINEL, BALAT et tous les autres parents remercient bien sincère- ment toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de
Madame veuve VINEL, née BALAT
FORTIFIEZ-VOUS
en prenant la Quintonine. En versant un flacon de Quintonine dans un litre de vin de table, vous obtiendrez le meilleur des fortifiants, pour 3 fr.
Pharmacie Orliax à Cahors.
PLUS DE MAUX DE PIEDS
PREMIER JOUR GUERISON DERNIER JOUR
Un remède de bonne femme mais des plus efficaces.
Pieds enflés, brûlants et meurtris par la fatigue et la pression de la chaussure, pieds écorchés et irrités par une transpiration abondante, cors, durillons, et autres callosités douloureuses : tous ces maux sont promptement soulagés et guéris par un simple bain de pieds d'eau chaude additionnée d'une petite poignée de Saltrates Rodell. Un tel bain salin, rendu médicinal et oxygéné, fait disparaître comme par enchantement les piéres souffrantes et remet les pieds en parfait état ; cors et durillons sont ramollis à un tel point que vous pouvez les enlever facilement sans couteau ni rasoir, opération toujours dangereuse.
Si ce simple traitement peu coûteux ne vous débarrasse pas de tous vos maux de pieds, vous avez la garantie formelle que le prix d'achat vous est remboursé sur simple demande.
NOTA. — Tous les pharmaciens tiennent des Saltrates Rodell. Si on vous offre des os- treçons refusés-les ; elles n'ont pour la plupart aucune valeur curative. Exigez qu'on vous donne les véritables Saltrates.
J. Alayrac
Correspondant
des magasins « Au Bon Marché » de Paris (Maison H. Boucicaud)
Se tient à la disposition des Clients pour tous les renseignements, demandes de catalogues ou d'échantillons, comman- des, etc.
MARDI - JEUDI - SAMEDI
de 9 h. à 11 h. et de 14 h. à 17 h.
10, rue Brive, CAHORS
Entreprise Générale d'Electricité
Electricité dans toutes ses Applications
Force et Lumière
Pose et Réparations de Moteurs Electriques à Basse et Haute Tension
Installation de Sonneries et Téléphones
Pose de T. S. F.
BARTHELEMY
Mécanicien-Electricien
Boulevard Gambetta, 109, CAHORS
ATELIER DE REPARATIONS — BOBINAGE
REPARATIONS de POMPES en tous Genres
Spécialité pour Groupes
Moto-Pompes Electriques
TRAVAIL SOIGNE ET GARANTI
Devis pour tous Travaux sur demande
La Maison vendant directement ses Prio- d'après ainsi toute Concurrence.
Marché de La Villette
31 mars 1924
ESPECES ENTREES RENVOI PRIX PAR 1/2 KIL. Les porcs se cotent au 50 kg. poids vif
1^{er} qual. 2^{er} qual. 3^{er} qual.
Bœufs... 4.057 142 3,50 3,25 2,20
Vaches... 2.100 79 4,00 4,40 4,20
Veaux... 14.908 720 5,00 4,60 4,60
Moutons... 3.600 6,10 5,90 5,70
OBSERVATIONS. — Vente un peu plus facile sur les bœufs et moutons, lente sur les veaux et porcs.

maroquin sombre chiffée d'argent. Il examina le chiffre : on y distin- guait un C et un H entrelacés. M. de Ribeyran répéta : « Henri de Cantri. » Il ouvrit la porte-cartes. Si sa main frémissait maintenant, c'était de curiosité passionnée, anxieuse. Le vague sentiment de sacrilège, l'incon- scient remords, les images sanglan- tes, et même la tenace rancune s'en- gourdissaient, défaillassent. Il voulait une certitude, une confirmation de ce qui lui semblait à la fois si vrai- semblable et si extraordinaire.
D'abord il retira des cartes de visi- te. Elles portaient ce nom :
HENRICH VON CANTRI
Puis parut un papier signé et tim- bré, émanant de l'état major général allemand, et donnant pleins pou- voirs, dans un rayon indiqué du pays vaincu, au capitaine de uhlands Henrich von Cantri. Des instructions minutieuses couvraient le verso de cette feuille. Le marquis de Ribey- ran comprenait la langue allemande.
Il les parcourut, mais bientôt, re- jeta le papier avec un frisson de fureur. Alors il déplia un plan, d'une netteté absolue malgré l'extrême réduction de l'échelle. C'était une carte straté- gique du département des Ardennes. Enfin une lettre se découvrit. La suscription était de la même écriture et tracée avec la même encre bleue que la dédicace du portrait. On lisait en allemand le même nom du capitaine Henrich von Cantri, avec l'indication de son régiment et de

son corps d'armée. Des timbres pos- taux ou militaires, des maculatures, des noms de localités griffonnées par des mains différentes prouvaient que cette lettre avait dû errer quelque temps parmi les colonnes de marche avant de parvenir à son destinataire. M. de Ribeyran la sortit de son enve- loppe. Ce fut le même saisissement qu'en ouvrant le médaillon lorsqu'il constata qu'elle était écrite en fran- çais. Datée de Carlsruhe, le 23 août 1870, elle commençait par ces mots :
« Mon bien cher enfant,
et se terminait par :
« Ta mère qui t'aime plus que
« tout au monde. »
Lire cela !... et dans sa propre lan- gue, sous la forme familière qui ren- dait cette tendresse maternelle plus palpitante, plus vivante... quelles représsailles du sort !... Entre les dents serrées du marquis passa un rauque soupir. Sans doute il avait agi suivant son droit en lui tuant son fils, à cette femme, de qui, hors du médaillon, les tendres yeux souriants le regardaient. N'importe ! Le gémissement de la mère montait atrocement vers lui. Un reproche déchirant, une mé- lancolie intolérable s'exhalait de ce portrait, de cette lettre. Un instant il les repoussa : leur contact contre la chair de ses doigts galvanisait trop douloureusement ses nerfs.
(A suivre)

Feuilleton du « Journal du Lot » 54
INVINCIBLE CHARME
PAR
Daniel LESUEUR
XII
Depuis les heures lointaines et si soigneusement ensevelies, jamais Cadier n'avait été secoué par une émo- tion aussi puissante que celle de cet entretien dont le but lui échappait. Comment aurait-il pu croire que ses phrases incorrectes, hésitantes et gauches touchaient jusque dans les plus secrets replis du cœur ce chef dont l'intelligence et la fierté le domi- naient de si haut ? Comment se fit-il doute que sa naïveté même était une force ? Comment eût-il en- trevu les sources bienfaisantes qu'il faisait jaillir, ni mesuré les rocs d'orgueil qu'il ébranlait ?...
M. de Ribeyran s'était accoudé à son bureau, les doigts à la tempe, le regard à demi voilé sous le ri- deau des paupières. Il songeait. Un moment le silence fut profond. L'heure palpitait à une horloge mas- sive où s'appuyait une muse de bronze. A la fin, le marquis rele- va la tête, et, avec ce calme prodi- gieux des traits ne laissant rien

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

Dernier revenu	Cours du 21 mars	Cours du 22 mars
Fonds d'Etat		
3 0/0	55 10	55 10
3 0/0 amortissable	66 45	65 25
3 1/2 0/0	78 05	80 20
5 0/0	68	67 50
4 0/0 1917	57 55	57
4 0/0 1918	57 50	57 40
4 0/0 1920	81	81 25
6 0/0 1920	81	81
B. du Tr. 6 0/0 1922	490	472
B. du Tr. 6 0/0 1923	472	473
B. du Tr. 6 0/0 sept. 1923	469	471 50
Crédit National		
5 0/0 1919	418	410 25
Obl. 500 5 0/0 1920	421	410
Bons 6 0/0 1921	478	471 50
— fév. 1922	456	451 50
— juil. 1922	477	481 50
— janv. 1923	455	446
— juin 1923	467 50	460 50
Crédit Foncier		
Communales 1879	445	439
— 1880	460	465
— 1891	234	225 50
— 1892	255	255
— 1899	250	246
— 1906	263	260
— 1912	149	145
— 1920 lib.	390	389 50
— 1921 lib.	463	451
— 1922 lib.	434	422
— 1923 n. l.	432	425
Fonciers 1879 3 0/0	450	441 50
— 1883 3 0/0	236	235
— 1885 2 60 0/0	253	252
— 1895 2 60 0/0	272	267
— 1903 3 0/0	280	282
— 1909 3 0/0	154	148
— 1913 1 2/2 0/0	287	287 50
— 1913 4 0/0	383	390
— 1917 5 1/2 0/0 lib.	240	231
Ville de Paris		
1885 4 0/0	600	600
1871 3 0/0	334	330
1875 4 0/0	415	410
1876	413	403
1892 2 1/2 0/0	214	206
1894-1896	215	201
1898 2 0/0	227	227
1899 2 0/0	225	222
1904 2 1/2 0/0	233	229
1905 2 3/4 0/0	338	335 50
1910 2 3/4 0/0	209	210
1910 3 0/0	210	205
1912 3 0/0	192	189
1913 lib.	355	346 50
1913 lib.	455	445 50
1921 lib.	455	445 50
Décennal 1922	450 50	436
Valeurs étrangères		
Japon 4 0/0 1905	295	280 80
Japon 4 0/0 1910	191	187 50
Bresil 5 0/0 1909	501	»
Bresil 5 0/0 1914	»	»
Italie 3 1/2 0/0	89 65	85 65
Russe consolidé 4 0/0	23 45	21 90
Russe 3 0/0 or 1891-94	16 10	15 10
Russe 3 0/0 or 1896	16 10	15 40
Russe 3 1/2 0/0 or 1894	17 65	15 50
Russe 5 0/0 1906	26 55	25 10
Russe 4 1/2 0/0 1909	19 30	17 75
Serbe 4 0/0 amort. 1895	59	47
Turquie Dette Ottom.	59	54 25
Turquie Ott. 5 0/0 1914	32	29 75

Chemins de fer

30 .. Est 6 0/0	430	424
25 .. Est 5 0/0	456	452
15 .. Est 4 0/0	314	308
15 .. Est 3 0/0	301	293
12 50 Est 2 1/2 0/0 nouveau	276	276
15 .. Est 3 0/0 Ardennes	280	272
30 .. Est 6 0/0 1921	387	384 50
15 .. P.-L.-M. 3 0/0 1855	284	287
30 .. P.-L.-M. 6 0/0	415	411 50
25 .. P.-L.-M. 5 0/0	330	330 50
20 .. P.-L.-M. 4 0/0	311	303
15 .. P.-L.-M. fusion 3 0/0	280	284
15 .. P.-L.-M. fus. 3 0/0 n.	281	276
12 50 P.-L.-M. 2 1/2 0/0	250	247
30 .. P.-L.-M. 6 0/0 1921	395	395
30 .. Midi 6 0/0	410	404 50
25 .. Midi 5 0/0	354	346
25 .. Midi 4 0/0	300	300
15 .. Midi 3 0/0	284	278
12 50 Midi 2 1/2 0/0 nouveau	256	253
30 .. Midi 6 0/0 1921	388	387
30 .. Nord 6 0/0 (Série F.)	410	403
25 .. Nord 5 0/0 (Série G.)	323	324
20 .. Nord 4 0/0 (Série D.)	307	316
15 .. Nord 3 0/0	300	294
15 .. Nord 3 0/0 Louv. (S.B.)	350	295
12 50 Nord 2 1/2 0/0 (S.C.)	286	275
30 .. Nord 6 0/0 1921	382	382
30 .. Orléans 6 0/0	405	400
20 .. Orléans 5 0/0	359	356
15 .. Orléans 4 0/0	304	303
15 .. Orléans 3 0/0	314	305
12 50 Orléans 2 1/2 0/0 1855	270	273
15 .. Orléans G. C. 3 0/0 1855	278	278
30 .. Orléans G. C. 6 0/0 1921	384	381
15 .. Ouest 3 0/0	289	280 50
15 .. Ouest 3 0/0 nouveau	280	275 75
12 50 Ouest 2 1/2 0/0	255	250

LES FEMMES DE GOÛT
trouvent dans
PARIS-BRODERIE
En vente partout le N° : 1 fr.

LES PLUS JOLIS
DESSINS DE BRODERIE
GRANDEUR D'EXÉCUTION
AVEC DESSINS
Décalquables
AU FER CHAUD
(Procédé Breveté)

MADAME,
LE PETIT COURRIER DE LA
FEMME CHEZ ELLE
est **GRATUIT**
PUISQUE CHAQUE N°
CONTIENT UN **BON-PRIME**
REMBOURSANT
PLUSIEURS FOIS
LE PRIX D'ACHAT
Le Numéro 0.25
LE DEMANDER PARTOUT

Chemin de fer de Paris à Orléans
Relations directes entre Paris-Quai d'Orsay et Barcelone par Limoges-Toulouse-Narbonne.

Billets directs simples et d'aller et retour (1^{er}, 2^e et 3^e classes). Enregistrement direct des bagages. Voitures directes. — Wagons-Lits. — Wagons-Restaurant.

Express. — Départ Paris-Quai d'Orsay 21 h. 15 (Wagon-Lits et Voitures directes toutes classes de Paris à Port-Bou). Arrivée Barcelone 19 h. 25 (voitures de luxe sur le parcours espagnol) ou 22 h. 24 (2^e et 3^e classes).

Express. — Départ Paris-Quai d'Orsay 9 h. 50 (toutes classes et wagon-restaurant de Paris à Toulouse). Arrivée Barcelone 7 h. 56 (1^{er} et 3^e classes sur le parcours espagnol).

Bibliographie

Mesdames,
Vous n'êtes peut-être pas toutes de parfaites maîtresses de maison ni des femmes d'intérieur accomplies Mais vous pouvez toutes le devenir grâce aux Publications François TeDESCO 39, Boulevard Raspail, Paris (7^e)

Si vous désirez vous en convaincre il vous suffira de nous retourner le bon-dessous et vous recevrez gracieusement notre « POCHELETTE SPECIMEN » contenant : 1° un numéro du Journal des Ouvrages de Dames ; 2° un numéro de La Femme Chez Elle ; 3° un numéro de Mon Aiguille ; 4° une planche de dessins décalquables au fer chaud.

Joindre 0 fr. 50 en timbres pour le port.

Bon Gratuit de « Journal du Lot » à retourner sous enveloppe affranchie aux Publications François TEDESCO 39, Boulevard Raspail, Paris (7^e)

Je désire recevoir, à titre gracieux, votre « POCHELETTE SPECIMEN » contenant un exemplaire de chacune des publications : « Journal des Ouvrages de Dames », « La Femme Chez Elle », « Mon Aiguille » et un spécimen de vos planches de dessins décalquables au fer chaud. Cf. joint 0 fr. 50 pour le port.

Nom.....
Adresse.....
Date et Signature.....

Facilités de circulation accordées aux ouvriers agricoles

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3^e classe du Tarif général est accordée toute l'année et sous réserve d'un parcours simple de 75 kilomètres au minimum, ou taxé sur cette distance, aux ouvriers agricoles se rendant à une gare quelconque du réseau d'Orléans des sections de :

Juvisy à Orléans ; Brétigny à Tours ; Auneau à Etampes ; Etampes à Bellegarde-Quiers ; Orléans à Maloherbes ; Orléans à Montargis ; Orléans à Gien ; Orléans à Tours ; Orléans à Argenton ; Tours à Salncalze ; Tours à Châteauroux ; Tours à Port-de-Piles ; Port-de-Piles à Argenton ; Châteauroux et Argenton à La Châtre.

Les ouvriers paieront place entière à l'aller, mais lors de leur voyage de retour, qui devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de trois mois, ils seront transportés gratuitement sur présentation d'un certificat délivré par les gares et visé par le Maire de leur commune d'origine et par le Maire de la commune où ils auront été employés, constatant qu'ils sont ouvriers agricoles ; la demande de réduction devra être faite à la gare de départ 5 jours au moins à l'avance.

LA PHOSPHIODE GARNAL
remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE
et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des :

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES
Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphiode GARNAL et le Corps Médical

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHIODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associée à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHIODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Regis. Com. Cahors, N° 32.

Prix du flacon : 10 francs. — Grandeur unique.

Surdité vaincue

Bourdonnements, Bruite, Durété d'ouïe

Mon fils âgé de 14 ans qui était sourd depuis l'âge de 6 ans est complètement guéri. Écrit-on en le remerciant à M. PAULIAT-COURTOIS, S.P. Breveté S. G. D. G.

Une méthode facile sans drogues sans opérations et sans interrompre ses occupations mentales.

La seule donnant des résultats journaliers et contrôlables.

Monsieur PAULIAT-COURTOIS, Paris. Je suis heureux de venir dire que mon fils âgé de 14 ans et qui n'entendait plus depuis l'âge de 6 ans est complètement guéri de son infirmité après 5 mois d'application de votre méthode. En reconnaissance je vous autorise à publier ma lettre, et vous prie de croire à mes meilleurs sentiments.

DOUSSET Louis, au Bois Hamon, CHATEAUBRIANT.

Les personnes dont les noms suivent sont toutes aussi enthousiastes dans leurs lettres adressées à M. PAULIAT-COURTOIS (Gironde) :

Mme FASNER, 92, rue du Port, LORMOND (Gironde)

M. Camille DUBOIS, 3, rue Duviard, LYON.

Mme Jeanne VIGNE, à Châteaude-Patrou, par QUAISSAC (Gard).

M. AUDOUY Louis, à la Digne-d'Amont, par LIMOUX (Aude).

M. PILLARS Marius, à Châtillon-de-Michaille, Ain.

M. HERON Xavier, à la Mangerie, par Moré, Loir-et-Cher.

Mme LEGRAND, 75, Bd d'Harleur, LE HAVRE (S. Inf.), etc., etc.

Ces attestations, qui se passent de tout commentaire, ne peuvent que décider les plus incrédules à en faire un essai gratuit.

5.000 francs

seront attribués à une œuvre de charité si ces témoignages ne sont pas authentiques.

Dans votre intérêt, si vous êtes atteints de surdité, durété d'ouïe, bourdonnements, ne vous attardez pas à faire d'inutiles essais, puisque par la PROTHÈSE AURICULAIRE vous pouvez entendre mieux.

Le meilleur accueil vous sera réservé par l'éminent spécialiste, qui vous démontrera gratuitement les résultats de cette belle application de 9 heures à 4 heures dans les villes suivantes :

SOULLAC, 4 avril, Grand Hôtel Moderne.

CAHORS, 5 avril, Hôtel de l'Europe.

GOURDON, 6 avril, Hôtel de la Bonne P'Or.

AVIS. — M. PAULIAT-COURTOIS, spécialiste Breveté S. G. D. G. en France et à l'Étranger met le public en garde contre la confusion que l'on cherche à créer en copiant ses annonces.

M. PAULIAT-COURTOIS, Spécialiste Breveté S. G. D. G., 12, rue adel, PARIS. R. C. LILLE 31-42.

1.200 fr. p. mois et 200 fr. fixe à tous s. quit. emploi. CADY, Ste-MARGUERITE (Marseille).

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE.

SERVICE D'HIVER (1923-24)

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB.	EXP.	MIXTE	EXP.	EXP.	OMNIB.
PARIS (Orsay) dép.	22 6	9 50	19 50	21 15	»	»
PARIS (Aust.) dép.	22 24	10 2	20 2	21 27	»	»
LIMOGES (arr.)	7 50	16 37	2 22	3 32	»	»
LIMOGES (dép.)	4 30	16 46	2 30	3 40	»	»
BRIVE (arr.)	7 22	11 55	4 12	5 22	»	»
BRIVE (dép.)	7 41	12 32	18 35	18 50	4 20	5 29
Gignac-Cressensac	8 16	13 7	19 58	»	»	»
SOULLAC	8 40	13 50	19 15	20 40	5 2	»
CAZOUËLES	8 48	13 58	17 40	20 51	»	»
La Chap.-d-Mareuil	8 54	14 4	17 46	»	»	»
Lamothe-Fénéol	9 4	14 17	17 57	21 15	»	»
Nozac	9 14	14 24	18 9	»	»	»
GOURDON	9 29	14 40	18 25	21 48	5 30	»
Saint-Clair	9 38	14 49	18 35	»	»	»
Dégagnac	9 49	15 18	18 48	»	»	»
Thédirac-Peyrilles	10	15 11	19 2	»	»	»
Saint-Denis-Catus	10 11	15 22	19 17	»	»	»
Espère	10 20	15 31	19 27	»	»	»
Pradines	10 27	15 38	»	»	»	»
CAHORS (arr.)	10 33	15 44	19 39	20 18	6 11	7 12
CAHORS (dép.)	11 A 51	17 42	»	20 22	6 16	7 16
Sept-Ponts	12 1	17 54	»	»	»	7 43
Cieurac	12 15	18 11	»	»	»	7 59
Labbenque	12 23	18 21	»	»	»	8 9
Causade	13	19 1	»	»	7 4	8 47
MONTAUBAN arr.	13 35	19 40	21 31	7 29	8 25	9 25
MONTAUBAN d.	13 42	22	22 25	8 25	9 17	10 56

De Toulouse à Paris par Cahors

	MIXTE	OMNIB.	OMNIB.	EXP.	OMNIB.	EXP.	EXP.
TOULOUSE... d.	5	6 20	10 9	13 41	19 43	20 23	»
MONTAUBAN. d.	6 23	9 43	11	16	20 33	21 13	»
Causade	7 3	10 24	11	16 42	»	21 39	»
Labbenque	7 40	11 6	11	17 25	»	»	»
Cieurac	7 45	11 15	11	17 34	»	»	»
Sept-Ponts	7 50	11 27	11	17 45	»	»	»
CAHORS... (arr.)	8 7	11 35	11 59	17 53	21 37	22 21	»
CAHORS... (dép.)	8 32	13 11	12 3	18 3	21 41	22 25	»
Pradines	8 39	13 19	11	18 10	»	»	»
Espère	8 47	13 30	11	18 18	»	»	»
Saint-Denis-Catus	9 1	13 48	11	18 31	»	»	»
Thédirac-Peyrilles	9 14	14 6	11	18 44	»	»	»
Dégagnac	9 23	14 16	11	18 53	»	»	»
Saint-Clair	9 32	14 26	11	19 2	»	»	»
GOURDON	9 50	14 46	12 46	19 17	23 11	»	»
Nozac	9 58	14 56	11	19 25	»	»	»
Lamothe-Fénéol	10 7	15 6	11	19 34	»	»	»
La Chap.-de-Mar	10 14	15 15	11	19 41	»	»	»
CAZOUËLES	10 20	15 21	11	19 47	»	»	»
SOULLAC	10 37	15 37	13 11	19 59	»	23 37	»
Gignac-Cressensac	5 8	11 4	16 22	20 29	»	»	»
BRIVE... (a.)	11 32	16 55	13 48	20 59	23 31	0 16	»
BRIVE... (d.)	»	(B)	13 54	»	23 40	0 26	»
PARIS... (A.) arr.	»	»	21 55	»	8 42	9 8	»
PARIS... (O.) arr.	»	»	22 7	»	8 54	9 20	»